



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 18 du 31 janvier 2023**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# **SOMMAIRE**

**n° 18 du 31 janvier 2023**

## **SPÉCIAL**

### **RECTORAT**

Arrêté du 19 janvier 2023 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Nantes.

Rectorat

Région Académique

Pays de la Loire

Académie de Nantes

**Arrêté du 19 janvier 2023 portant nomination  
des membres de la commission consultative paritaire académique  
compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de  
surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Nantes**

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire,  
Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des Universités**

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu les résultats du scrutin organisé du 1er au 8 décembre 2022 consignés dans le procès-verbal des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats établi le 8 décembre 2022 ;
- Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2022 portant nomination de Madame Katia Béguin en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au mandat des représentants de l'administration et des personnels siégeant à la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves au sein de l'académie de Nantes désignés dans l'arrêté du 9 janvier 2019 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

## Article 2 :

Sont nommés membres de la commission consultative paritaire académique à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves au sein de l'académie de Nantes, les personnes suivantes :

### **I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

#### **MEMBRES TITULAIRES**

- Madame Katia Béguin, Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Présidente de la commission consultative paritaire académique ;
- Monsieur Philippe Diaz, Secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes ;
- Monsieur Emmanuel Rouette, Secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire-Atlantique ;
- Monsieur Bernard Bénac, Principal du collège Gutenberg à Saint-Herblain ;
- Monsieur Jean-Noël Godet, Proviseur du lycée Douanier-Rousseau à Laval ;
- Monsieur Stéphane Bertrou, Inspecteur de l'Education nationale, Conseiller Technique de la rectrice pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

#### **MEMBRES SUPPLEANTS**

- Monsieur Arnaud Simon, Secrétaire général d'académie adjoint, Directeur des ressources humaines, Rectorat de Nantes ;
- Madame Anne-Marie Riou, Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe ;
- Madame Isabelle De Loupy, Proviseure du lycée Clemenceau à Nantes ;
- Madame Caroline Chasles, Agent comptable du lycée Douanier-Rousseau de Laval ;
- Madame Laëtitia Jimenez, Inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire-Atlantique ;
- Monsieur Julien Pué, Chef du service de l'accompagnement éducatif, rectorat de l'académie Nantes.

### **II - REPRESENTANTS DES PERSONNELS**

#### **Au titre du SNES-SNEP-SNUIPP-SNUEP**

##### **MEMBRES TITULAIRES :**

Madame Isabelle Achart, accompagnante d'élèves en situation de handicap,  
Madame Katia Brunet, accompagnante d'élèves en situation de handicap,  
Madame Mylène Hubert Pacton, assistante d'éducation.

##### **MEMBRES SUPPLEANTS :**

Madame Maryline de Bernardinis, accompagnante d'élèves en situation de handicap,  
Madame Ayoko Zotsi, assistante d'éducation,  
Monsieur Louis Séchet, assistant d'éducation.

#### **Au titre du CGT EDUC'ACTION**

**MEMBRE TITULAIRE** : Madame Delphine Beloeil, accompagnante d'élèves en situation de handicap.

**MEMBRE SUPPLEANT** : Madame Maïwenn Guyomarch, accompagnante d'élèves en situation de handicap.

#### **Au titre de SUD EDUCATION**

**MEMBRE TITULAIRE** : Monsieur Julien Fournier, accompagnant d'élèves en situation de handicap.

**MEMBRE SUPPLEANT** : Madame Julie Barbaux, assistante d'éducation.

#### **Au titre du FNEC-FO**

**MEMBRE TITULAIRE** : Madame Isabelle Cantegrel, accompagnante d'élèves en situation de handicap.

**MEMBRE SUPPLEANT** : Madame Kenza Bourget, assistante d'éducation.

#### **Article 3 :**

Le mandat des représentants désignés à l'article 2 du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté de 27 juin 2011 mentionné ci-dessus, les représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants, désignés à l'article 2 du présent arrêté, venant, au cours de leur mandat, à cesser leurs fonctions sont remplacés. Le mandat de leurs successeurs expire dans ce cas lors du renouvellement de la commission.

Les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants, désignés à l'article 2 du présent arrêté, peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 31 de l'arrêté du 27 juin 2011 mentionné ci-dessus.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Secrétaire général de la Région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 26 janvier 2023

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'académie de Nantes  
Chancelière des universités

  
Katia BÉGUIN

